



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une réponse à la motion du 23 mai 1995
« Entretien des trottoirs : quels changements »

(du 21 janvier 2004)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Il y a plus de huit ans, le 29 novembre 1995, votre Conseil acceptait une motion concernant l'entretien des trottoirs déposée par M. Bauer. Ce dernier avait accompagné son texte d'un calendrier photographique montrant l'état de différents trottoirs de la Ville, tous quartiers confondus. Durant ces huit années, nous avons eu l'occasion de vous informer sur l'évolution de ce dossier. Nous avons même explicité les raisons pour lesquelles un rapport serait difficile à élaborer sur cet objet. Le motionnaire a admis cette difficulté mais a souhaité recevoir au moins une fois une réponse synthétique sur l'état de la question, d'où le rapport de ce jour.

Notre rapport tentera de vous démontrer que, même si la solution aux problèmes relevés par la motion est lente à se concrétiser, en particulier en raison des restrictions budgétaires que connaît notre budget d'entretien général de la voirie, la situation s'améliore progressivement.

Texte de la motion

Dans un rapport du 9 mars 1984 au Conseil général, le Conseil communal relevait que le mauvais état des trottoirs de la Ville avait provoqué des réactions dans de nombreux milieux et que La Chaux-de-Fonds connaissant une situation particulière puisque 90% des trottoirs étaient

privés et qu'il fallait donc prendre des dispositions pour favoriser un meilleur entretien desdits trottoirs et, dès lors, le transfert des trottoirs privés au domaine public.

Depuis lors, il apparaît que l'état des trottoirs de La Chaux-de-Fonds continue de laisser gravement à désirer, d'une part sur le plan esthétique et, d'autre part, sur le plan de la sécurité : une ville heureuse d'avoir reçu le prix Wakker doit aussi se soucier de ses trottoirs, surtout si l'on incite à la découverte par des circuits « bon pied, bon œil » ; de plus, des trottoirs mal entretenus (au point qu'ils comportent souvent des trous importants) présentent des dangers pour diverses catégories de personnes.

Le Conseil communal est donc prié de procéder à une étude complète du problème des trottoirs à La Chaux-de-Fonds et des solutions – réellement efficaces – à y apporter, en particulier sur le plan législatif, et de présenter dans ce cadre un inventaire des mesures prises depuis 1984, des problèmes juridiques qui subsistent, du nombre de trottoirs versés au domaine public, depuis 1984, des causes de la persistance de trottoirs mal entretenus et des mesures nouvelles qu'il conviendrait de prendre pour véritablement régler ce problème de mauvais entretien des trottoirs.

Pour faciliter notre réponse aux motionnaires, nous avons tout d'abord résumé les questions posées dans la motion. Il nous est demandé de procéder à une étude complète du problème, d'élaborer des solutions efficaces à y apporter, de faire un inventaire des mesures prises depuis 1984, de présenter les problèmes juridiques qui subsistent, de communiquer les m² de trottoirs versés au DP depuis 1984, d'analyser les causes de la persistance de trottoirs mal entretenus et de proposer des mesures à prendre.

Comme il est réellement difficile de répondre avec précision à chacune de ces questions dans l'ordre de leur énumération, nous avons pris le parti de le faire d'une manière globale.

Nous reprendrons tout d'abord les remarques de deux conseillers généraux dans leur intervention lors du développement de la motion du 29 novembre 1995. Ceux-ci, en effet, s'interrogeaient sur l'utilité à entreprendre une étude complète sur ce problème, du temps nécessaire à la faire et du bilan en résultant qui nous apprendrait ce qui a été fait mais ne contribuerait que peu à résoudre le problème lui-même. Comme nous l'avions annoncé lorsque nous avons été interrogés sur l'avancement de notre réflexion, nous partagions ce point de vue et avons renoncé à une telle étude, et ce pour différentes raisons :

- Le manque de données précises sur l'état des trottoirs et surtout sur l'évolution constante de l'état de ceux-ci en fonction de la dégradation « naturelle » permanente des infrastructures.

- Le manque de moyens en personnel pour suivre ce dossier. A ce titre, nous préciserons que la personne qui avait arpenté la ville pour faire un relevé précis de l'état des trottoirs à un instant donné, était employée aux Travaux publics de manière intérimaire en mesures de crise.
- Le manque surtout de moyens techniques dont la mise à disposition d'un système d'information du territoire sur support informatique qui permet la mise à jour de bases de données et de plans. Il est en effet pratiquement impossible de le faire « à la main » en tous les cas avec les moyens humains à notre disposition.

Les premières données, très lacunaires, sur l'état des trottoirs en ville de La Chaux-de-Fonds datent donc de 1984.

Depuis cette année-là, les Travaux publics ont tenu une statistique des surfaces cédées au Domaine public, routes, trottoirs, passages, ainsi que depuis 1994, des coûts liés à ces transferts pour la Commune en frais de géomètre et notaire (voir tableau No1 en annexe). Un listing détaillé des opérations est à la base de ce tableau. Rappelons que pour être transférées au DP, les surfaces doivent être en parfait état. La Ville subventionne à hauteur de 50% les frais de leur remise en état.

Parallèlement, un relevé systématique mais sommaire de l'état des trottoirs est fait régulièrement, ce qui nous permet d'affirmer que la situation s'améliore lentement mais sûrement.

On estime qu'en 1984, 9% environ des trottoirs appartenaient au Domaine public.

L'évolution jusqu'en 2002 est la suivante :

Inventaire des trottoirs par état de propriété				
	1995 en kilomètres	%	2002 en kilomètres	%
Trottoirs au Domaine public (mesuré sur plan)	~ 41	26	~ 61	38
Trottoirs privés avec contrat d'entretien	~ 10	6	~ 10	6
Trottoirs privés	~ 109	68	100	56
TOTAL	~ 160	100	~ 160	100

En 1995, on constate qu'environ 32% (26 + 6) des trottoirs étaient propriété de la Commune ou entretenus par elle selon contrats.

En 2002, ce chiffre a passé à environ 44% (38 + 6) et progresse chaque année.

Pour l'anecdote, sur les 34 trottoirs figurant sur le calendrier aimablement remis à notre Autorité par les motionnaires, seuls 6 à ce jour n'ont pas été réfectionnés, mais par contre de nombreux autres l'ont été.

Gestion dossier trottoir

Depuis une vingtaine d'années, la pratique est la suivante :

Chaque année, il est inscrit au budget des Travaux publics deux montants, l'un pour les subventions affectées à la réfection des trottoirs variant de Fr. 270'000.-- en 1989 à Fr. 80'000.-- en 2004 (voir tableau n° 2 en annexe) et un montant relativement constant d'environ Fr. 50'000.-- pour couvrir les frais de cession au DP, géomètre et notaire.

Dans les années où le budget était conséquent, la Ville intervenait régulièrement auprès des propriétaires pour les engager à refaire leurs trottoirs et à les céder au Domaine public.

Depuis 4 à 5 ans, budget oblige, nous ne poussons plus les propriétaires à le faire car nous ne pourrions plus tenir notre budget.

Cela est partiellement compensé par le fait que dans le cadre des travaux SI-TP, SIM-TP depuis peu, la réfection des trottoirs est prise en compte assez systématiquement et permet des réfections à meilleur compte, ceci bien entendu avec la participation des propriétaires (voir tableau No. 3 en annexe). Environ 1 Km de trottoirs privés a été ainsi assaini de 1999 à 2002.

Les causes de la persistance de trottoirs mal entretenus sont au nombre de quatre :

- Manque de moyens financiers
- Réticence, voire refus de certains propriétaires d'entrer en matière
- Difficulté d'assurer le suivi des dossiers pas manque de moyens informatiques
- Dégradation régulière de trottoirs privés qui, encore satisfaisants il y a 15 ou 20 ans, ne le sont plus actuellement

On constate que, depuis une quinzaine d'années, les moyens financiers mis à disposition des Travaux publics pour le poste 710, biens services et marchandises, ont régulièrement diminué pour se réduire presque de moitié, avec des surfaces toujours plus importantes à entretenir. On peut donc comprendre que la réfection des trottoirs n'ait pas été accélérée mais on peut estimer que le rapport résultat / moyens à disposition est cependant satisfaisant.

Cela étant, peut-on envisager de résoudre le problème différemment ? Cela nous paraît difficile en tous les cas sans moyens financiers supplémentaires. Notamment, la poursuite des propriétaires qui n'assument pas leurs devoirs vis-à-vis des usagers de leurs trottoirs, si elle est tout à fait possible juridiquement parlant, nécessiterait la mise en place d'un suivi par une personne affectée à temps partiel à cette mission. L'efficacité d'une telle mesure est difficile à établir, en particulier le rapport coût / prestation.

Une communalisation des trottoirs n'est pas souhaitable car cela sous-entend qu'il faudrait prendre en charge dans un délai très court des frais extrêmement importants de géomètre et de notaire pour les transferts de propriété sans perdre de vue d'éventuelles procédures à l'encontre des propriétaires opposés à cette mesure (expropriation).

Par ailleurs une fois la communalisation réalisée, l'entier des frais de réfection des trottoirs défectueux serait à la charge de la Commune, ce qui entraînerait là encore des frais considérables et une inégalité de traitement envers les propriétaires qui ont jusqu'ici assumé leurs obligations, et, quoiqu'on en dise, ils sont la majorité.

Conclusion

Comme l'avaient d'ailleurs relevé des Conseillers généraux lors du développement de la motion, la situation actuelle ne paraît pas trop problématique, même si nous ne pouvons nous satisfaire du statu-quo. Nous relevons heureusement qu'il y a peu d'accidents de personnes dus à l'état des trottoirs. Nous pouvons aussi mentionner que les trottoirs qui sont déneigés mécaniquement par les Travaux publics (env. 45 km) sont aussi entretenus sommairement pendant la belle saison même s'ils sont privés.

Nous nous proposons donc de poursuivre dans la même voie que jusqu'ici pour résoudre le problème des trottoirs défectueux en espérant que la situation économique dans les années futures nous permettra d'engager des moyens financiers plus importants dans ce but.

Nous profitons de ce rapport pour rappeler aux propriétaires des trottoirs de notre Ville qu'ils peuvent les céder au Domaine public s'ils sont en bon état, que la Ville subventionne à raison de 50% les coûts de leur remise en état en vue de leur cession au DP, et que tous les autres frais occasionnés par ce transfert sont entièrement à charge de la Ville.

Enfin partant du fait qu'il y a 20 ans environ 90% des trottoirs appartenaient au Domaine privé et qu'actuellement environ 44% sont entretenus par la Commune, on peut espérer que, la tendance se poursuivant, le problème sera résolu d'ici quelques années.

Nous estimons ainsi, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, avoir répondu au motionnaire.

Le présent rapport a été accepté par la Commission des Travaux publics lors de sa séance du 4 février 2004, à l'unanimité des membres présents.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburgger	C. Stähli-Wolf

Annexes : ment (3).

ANNEXES**SUBVENTIONS TROTTOIRS PRIVES (PART BUDGET 710)****(Tableau 2)**

<u>Années</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>B 710.314.4300</u> <u>Transports -</u> <u>matériaux -</u> <u>fournitures - Voirie</u>
1984	200'000.--	187'892.85	1'500'000.--
1985	200'000.--	113'437.55	1'565'000.--
1986	250'000.--	228'422.15	1'665'000.--
1987	200'000.--	269'058.-- *	1'643'000.--
1988	250'000.--	123'224.05	1'750'000.--
1989	270'000.--	214'508.--	1'630'000.--
1990	170'000.--	161'815.--	1'500'000.--
1991	144'000.--	180'205.80 *	1'335'000.--
1992	140'000.--	152'080.80 *	1'416'900.--
1993	130'000.--	116'662.45	1'314'400.--
1994	130'000.--	151'322.05 *	956'600.--
1995	130'000.--	164'539.80 *	984'400.--
1996	140'000.--	128'728.05	1'038'000.--
1997	140'000.--	91'129.20	1'050'000.--
1998	120'000.--	146'153.80 *	1'081'000.--
1999	110'000.--	64'448.65	888'700.--
2000	110'000.--	70'111.05	854'200.--
2001	100'000.--	43'004.25	920'700.--
2002	85'000.--	128'854.45 *	911'200.--
2003	82'500.--	env. 43'000.-- (fin octobre)	911'200.--
2004	80'000.--		935'000.--

(*) Certaines années, le montant des comptes dépasse le montant budgété. Ceci résulte de demandes de subventions plus importantes qu'estimées lors de l'établissement du budget.

Afin de répondre à la demande des propriétaires, nous avons pris la liberté d'assurer ces dépassements, le budget global du poste B 710.314.4300 étant respecté.

SUBVENTIONS POUR TROTTOIRS PRIVÉS**(Tableau 3)**

Années	m²	m^l	Dans le cadre des travaux SI-TP en m^l
1985	3361	1120	pas connu
1986	4124	1370	pas connu
1987	5720	1900	pas connu
1988	4374	1460	pas connu
1989	4600	1530	pas connu
1990	2895	960	pas connu
1991	4050	1350	pas connu
1992	3437	1140	pas connu
1993	2076	690	pas connu
1994	2891	960	pas connu
1995	3742	1250	pas connu
1996	3206	1070	pas connu
1997	2350	780	pas connu
1998	3432	1140	pas connu
1999	1965	650	300
2000	1565	520	60
2001	895	300	240
2002	1570	520	350

Cessions annuelles au Domaine public communal

Année	Surface trottoir m2	Surface route m2	Surface passage m2	Cession totale annuelle au DP m2	Diff. avec année précédente m2	Factures Géomètre et Notaire	Prix moyen au m2
1986	147	103	0	250			
1987	1493	12585	189	14267	14017		
1988	589	4065	0	4654	-9613		
1989	3275	2853	180	6308	1654		
1990	61	0	0	61	-6247		
1991	2318	1592	0	3910	3849		
1992	2512	2615	0	5127	1217		
1993	16416	5756	52	22224	17097		
1994	4513	5540	198	10251	-11973	72'979.65	7.12
1995	3390	3360	635	7385	-2866	89'660.50	12.14
1996	6153	4393	680	11226	3841	63'779.75	5.68
1997	5065	6835	160	12060	834	116'997.45	9.70
1998	20416	3050	27	23493	11433	132'007.60	5.62
1999	7871	13328	150	21349	-2144	47'634.75	2.23
2000	4975	6490	765	12230	-9119	50'256.65	4.11
2001	1678	6137	190	8005	-4225	35'730.30	4.46
2002	1474	1140	0	2614	-5391	32'951.45	12.61
Total général 1987 à 2002	80725	78599	3226	162550			